

SÉRIE LITTÉRAIRE

ÉPREUVES ANTICIPÉES

Epreuves	coefficients	Nature épreuves	Durée
Français et littérature	3	écrite	4 heures
Français et littérature	2	orale	20 minutes
Sciences	2	écrite	1h30
TPE (Travaux Personnels Encadrés)	2 (1)	orale	30 min pour un groupe de 3 candidats

ÉPREUVES TERMINALES

Epreuves	coefficients	Nature épreuves	Durée
Littérature	4	écrite	2 heures
Histoire-Géographie	4	écrite	4 heures
LV1	4 ou 4+4 (2)	écrite + orale	3 heures et 20 min
LV2	4 ou 4+4 (2)	écrite + orale	3 heures et 20 min
Littérature étrangère en langue étrangère	1	orale	10 minutes
Philosophie	7	écrite	4 heures
EPS	2	CCF* pour les scolaires	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Langues et cultures de l'antiquité : latin	4	écrite	3 heures
Langues et cultures de l'antiquité : grec	4	écrite	3 heures
Langue vivante 1 ou 2 approfondie (2)	4	E crite et orale	Tronc commun
Langue vivante 3	4	orale	20 minutes
Mathématiques	4	écrite	3 heures
Droits et grands enjeux du monde contemporain	4	orale	20 minutes
Arts Plastiques	3+3	écrite et pratique	3h30 et 30minutes
ou Cinéma- audiovisuel, Histoire des arts, Musique, Théâtre, Danse.	3 + 3	écrite et orale	3h30 et 30 minutes
Autre type d'épreuve			
EPS de complément (3)	2	CCF	
Épreuves facultatives (au choix du candidat 2 épreuves maximum) (4)			
Information et création numérique		orale	15 min par candidat
Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)		orale ou écrite selon la langue	20 min ou 2 heures
Langue et culture de l'antiquité : latin		orale	15 min
Langue et culture de l'antiquité : grec		orale	15 min
LSF		orale	20 min
EPS		CCF	
ARTS (arts plastiques ou cinéma- audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou théâtre ou musique)		orale	30 min ou 40 min pour la musique

* CCF (contrôle en cours de formation)

Notes :

(1) : Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

(2) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.

(3) : épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

(4) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

SERIE LITTERAIRE (L)

Informations réglementaires

Epreuves de langues vivantes étrangères

Je ne peux pas choisir de me présenter à plus de 3 épreuves (obligatoires et facultative) de langues vivantes étrangères.

Epreuve de Littérature étrangère en langue étrangère (L.E.L.E)

Je prends connaissance que :

- Je dois m'inscrire à l'épreuve de L.E.L.E dans la langue vivante correspondant à l'enseignement de L.E.L.E que j'ai suivi
- L'épreuve de L.E.L.E peut porter sur la langue vivante (LV) que je choisis au titre de la LV1 ou de la LV2 à l'examen

- Je vérifie la langue que je choisis au titre de la L.E.L.E

Exemple :

Je choisis LV1 : « anglais » à l'examen
Je choisis LV2 : « allemand » à l'examen

J'ai suivi l'enseignement de L.E.L.E en anglais : je sélectionne « **LV1** » au titre de la L.E.L.E
J'ai suivi l'enseignement de L.E.L.E en allemand : je sélectionne « **LV2** » au titre de la L.E.L.E

Epreuve de spécialité de Langue vivante approfondie (L.V.A)

- Je choisis de me présenter à l'épreuve de spécialité « langue vivante approfondie » en LV1 (LV1A) ou en LV2 (LV2A)

- Je vérifie la langue que je choisis au titre de la LV1 ou de la LV2 à l'examen

Exemple :

Je veux choisir « anglais » au titre de ma langue vivante approfondie

Si je choisis enseignement de spécialité : « LV1A »
Je choisis LV1 : « anglais »

Ou

Si je choisis enseignement de spécialité : « LV2A »
Je choisis LV2 : « anglais »